n°63 - janvier 2006

les 4 saisons

Bulletin d'information
Comité régional du Tourisme de Bourgogne

Comité Régional du Tourisme de Bourgogne

sommaire

2 - Trois questions à...

4 - "Tourisme et Handicap"

6 - Etre affilié aux Chèques-Vacances

7 - Proposer des séjours à la Bourse Solidarité Vacances

8 - Rejoindre l'UNAT

10 - "TOP Départ" et "TOP Accueil"

12 - Créer un produit touristique : l'aller-retour Paris-Dijon en TER à 15 €...

Bourgogne
Conseil régional

à la une

En ce 23 janvier 2006, les acteurs du tourisme bourguignon sont invités par le Conseil régional de Bourgogne à une grande journée de présentation du Schéma Régional de Développement du Tourisme voté le 28 octobre dernier.
Cette journée permet de découvrir les orientations du Schéma, cadre du développement touristique de notre région pour la décennie à venir.

Le président et toute l'équipe du C.R.T. vous souhaitent une bonne année et une excellente saison touristique 2006.

« Numéro spécial »

Le tourisme pour tous

Une priorité régionale

Le 28 octobre dernier, le Conseil régional de Bourgogne, réuni en séance plénière, a adopté le Schéma Régional de Développement du Tourisme pour la période 2005-2015.
Le tourisme pour tous en constitue l'une des priorités.
Le Conseil régional a donc exprimé clairement, parmi les quatre grandes orientations du Schéma, sa volonté d'ouvrir la Bourgogne à tous les publics. Chacun constate que de nombreux Français, que de nombreux Bourguignons ne partent pas en vacances. La Région conduira désormais une politique volontariste à l'attention de deux types de publics :
- les personnes handicapées, dont les besoins spécifiques dans les hébergements, mais aussi dans les sites touristiques, seront pris en considération ;
- les publics à faibles revenus, notamment les jeunes et les familles, qui bénéficieront de notre engagement auprès des organismes de tourisme social et associatif.
Le Schéma Régional de Développement du Tourisme, en parfaite cohérence avec l'ensemble des autres politiques régionales, démontre ainsi notre volonté que la Bourgogne demain soit la Bourgogne de tous.

François Patriat
Président du Conseil régional de Bourgogne

Le C.R.T. s'engage

Aux côtés du Conseil régional de Bourgogne, le C.R.T. s'engage pour que la Bourgogne s'ouvre à tous les publics. Notre première contribution au tourisme pour tous a été l'opération TOP-Départ et TOP-Accueil que nous avons mise en place en 2005 avec quatre villes, avec la Fédération française de sport automobile et le circuit de Magny-Cours. Cette opération sera étendue à d'autres sites et villes en 2006.
Ce numéro spécial des « Quatre Saisons » est notre seconde contribution à cette priorité du Schéma Régional de Développement du Tourisme. En le lisant, vous connaîtrez mieux les organismes qui contribuent à favoriser les vacances pour tous, vous saurez comment les contacter et leur proposer les prestations appropriées. Vous trouverez donc dans ce numéro un panorama de ces dispositifs et leur présentation détaillée.
Avec vous, nous nous engageons ainsi pour le tourisme pour tous.

Didier Martin
Président du Comité Régional du Tourisme

Trois questions à... Didier Martin, Jean-Yves Caullet, Philippe

« Le tourisme pour tous » constitue l'une des priorités du Schéma Régional de Développement du Tourisme, voté le 28 octobre dernier par le Conseil régional de Bourgogne. Ils expliquent pourquoi et disent ce qu'ils en attendent.

Didier Martin

Président du C.R.T. et 1er Vice-Président de la F.N.C.R.T.

Que veut dire « Tourisme pour tous » pour la F.N.C.R.T. ?

Les C.R.T. n'acceptent pas que 25 % des Français ne partent jamais en vacances. Il s'agit donc de faire des régions une destination de séjour pour tous les publics, avec une triple priorité : les jeunes et les familles, les publics à revenu modeste ou en difficulté sociale et les habitants eux-mêmes.

Pourquoi en avoir fait une priorité en Bourgogne ?

La Bourgogne est caractéristique du tourisme en France. Dans notre région, 29 % des Bourguignons ne voyagent pas. Vous le voyez, il y a beaucoup à faire dans le cadre du Schéma régional. Tous les Bourguignons ont le droit de devenir les ambassadeurs de la Bourgogne. A nous de faire découvrir notre région à tous les publics.

Qu'allez-vous faire concrètement ?

Nous engageons l'élaboration d'un véritable plan de développement du tourisme social et associatif. Et cela est possible parce que le C.R.T. a décidé d'affecter à ce programme un cadre à temps complet, Mme Hannelore Durix. Pour commencer, nous allons soutenir le dispositif des Chèques-Vacances et conduire des actions spécifiquement régionales comme les TOP-Départs et les TOP-Accueils.
Nous allons également développer la promotion des prestataires ayant obtenu le label « Tourisme et Handicap », la D.R.T. étant chef de file pour la labellisation.

Philippe Léglise

Délégué Régional au Tourisme

Que signifie* « Tourisme pour tous » *pour le représentant en Bourgogne du Ministre délégué au tourisme ?

La démarche régionale « Tourisme pour tous » s'inscrit parfaitement dans la politique de droit aux « Vacances pour tous » que le Ministère a lancé et qui regroupe un certain nombre d'actions en faveur de publics spécifiques : l'accès aux vacances des personnes en difficulté, les chèques-vacances, le tourisme des personnes handicapées, les actions en faveur des seniors et des jeunes, les aides à la rénovation des hébergements touristiques à caractère social et familial.

Dans ce cadre, quelles sont vos priorités ?

La priorité de la D.R.T. est la promotion du label « Tourisme et Handicap » auprès des professionnels de la région, parce que ce label découle de la politique en faveur de l'intégration des personnes handicapées, déclarée « Grande cause nationale ». Pour cette démarche, les Délégations régionales ont été instituées chefs de file par le Ministère.
En Bourgogne, cette démarche a déjà donné lieu à la labellisation d'environ 80 prestataires, représentant des activités touristiques diverses.

Quelles impulsions nouvelles ou originales, la Bourgogne peut-elle apporter à la politique nationale ?

La Bourgogne est une région de courts séjours et de découvertes plutôt que de séjours de vacances « classiques ». Le développement de l'accueil des touristes en situation de handicap doit refléter cette spécificité. Je souhaite que la Bourgogne soit pionnière en matière de labellisation non seulement d'hébergements touristiques et d'autres bâtiments accueillant des touristes, mais aussi de circuits de visite et de territoires, qu'il s'agisse d'un parcours urbain ou d'activités de pleine nature.

Jean-Yves Caullet

Vice-Président
du Conseil régional délégué
à la Culture et au Tourisme

Le* « Tourisme pour tous » *est l'une des quatre priorités du Schéma Régional de Développement du Tourisme. Quelles sont les attentes auxquelles vous souhaitez ainsi répondre ?

Ces attentes sont essentiellement de deux natures. D'une part, des clientèles touristiques spécifiques ont besoin que nous allions à leur rencontre afin qu'elles puissent réaliser leur désir de voyager en Bourgogne. C'est notamment le cas des personnes en situation de handicap, mais aussi de nombreuses familles à faibles revenus, des jeunes et des seniors. Des dispositifs existent pour cela, et ils seront promus et développés en Bourgogne grâce au Schéma. Au-delà des outils existants, connus de ceux qui les utilisent déjà pour découvrir d'autres destinations très touristiques, il y a aussi les besoins de ceux qui sont persuadés que le tourisme lui-même « n'est pas pour eux ». Il faut leur mettre le pied à l'étrier ; faire découvrir aux jeunes Bourguignons et, à travers eux, à leurs familles que la Bourgogne est à leur portée est un enjeu important. C'est l'objectif des TOP-Départs et TOP-Accueils expérimentés par le C.R.T.

Quels sont les partenaires de la Région dans cette démarche ?

Dans un premier temps, ce sont les associations et organismes nationaux et leurs déclinaisons régionales : la Délégation régionale au tourisme, bien sûr, mais aussi l'UNAT Bourgogne pour le tourisme associatif, l'A.N.C.V. pour les Chèques-Vacances. Dans un deuxième temps, nous interrogerons les Comités communaux d'action sociale et les associations caritatives, telles le Secours populaire ou le Secours catholique, afin de développer les séjours en Bourgogne pour les bénéficiaires de leurs prestations.

Quels outils nouveaux le Schéma met-il en place pour que ces objectifs se réalisent ?

Pour avancer rapidement sur l'aspect « tourisme et handicap », un nouveau règlement d'intervention spécifique vient d'être voté par le Conseil régional le 16 décembre dernier. Ensuite, nous souhaitons contractualiser avec les Conseils généraux et avec les porteurs de projets pour que chacun des objectifs inscrits au Schéma se réalise. J'ajoute que le Schéma régional va s'appuyer sur une procédure originale d'appel à projets pour des pratiques touristiques innovantes. Je suis persuadé que des projets forts pourront ainsi nous être proposés dans ce domaine du tourisme pour tous.

Thierry Soreau

Président
de l'UNAT Bourgogne

Qu'est-ce que l'UNAT Bourgogne ?

L'UNAT Bourgogne est la représentation régionale de l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air, créée en 1920 et reconnue d'utilité publique. L'UNAT Bourgogne regroupe actuellement 17 organismes à but non lucratif et associations de tourisme bourguignons.

Comment l'UNAT Bourgogne va-t-elle se positionner par rapport à la démarche* « Tourisme pour tous » *?

Une des vocations de l'UNAT Bourgogne est de créer du lien entre les acteurs de terrain. Elle a donc un rôle de relais à jouer entre le niveau institutionnel régional et ses adhérents, en étant l'interlocuteur et le partenaire du Conseil régional et du C.R.T. d'une part, et en assurant une animation de réseau, y compris départemental, d'autre part.

Qu'attendez-vous de cet engagement ?

Nous en attendons beaucoup, notamment une meilleure lisibilité et la promotion de l'activité de chacun, parce que nos partenaires et nos clients reconnaissent la qualité des efforts de professionnalisation de ces associations et ils sont à la recherche de produits et de services qui portent précisément nos valeurs. Cette reconnaissance devra nous permettre de mieux nous inscrire dans les programmes d'aménagement du territoire, notamment en espace rural.

Vous voulez obtenir le label national « Tourisme et Handicap »...

Vous proposez une ou plusieurs prestations touristiques spécialement adaptée(s) à l'accueil de personnes handicapées et souhaitez faire valider vos investissements par le label national.

Public concerné

Tous les prestataires, privés ou institutionnels, accueillant des touristes : hébergeurs (hôteliers, gestionnaires de campings, propriétaires de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes,...) et restaurateurs, transporteurs, sites de visite et de découverte, boutiques de spécialités, prestataires de loisirs touristiques, Offices de tourisme...

Contenu

Le logo « Tourisme et Handicap » a pour objectif d'apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques en tenant compte de tous les types de handicaps (moteur, visuel, auditif et mental) et de développer une offre touristique adaptée et intégrée à l'offre généraliste.
Pour les touristes handicapés, c'est une garantie constituant la preuve d'un engagement concret ainsi que l'assurance d'un accueil efficace et adapté. Le logo, apposé à l'entrée des sites, établissements et équipements touristiques et sur tous documents, renseigne les personnes handicapées de façon fiable, homogène et objective sur leur accessibilité en fonction du handicap grâce à quatre pictogrammes. Pour les professionnels du tourisme, c'est un avantage concurrentiel. Le label est d'abord une reconnaissance : il sanctionne les efforts des professionnels du tourisme en matière d'accessibilité et d'accueil des clientèles spécifiques. Leur choix en faveur de ce public va de pair avec une réflexion commerciale parfaitement raisonnée : en arborant le label « Tourisme et Handicap », ils mettent en avant un avantage concurrentiel important sur les plans national et international. La présence du label sur chacun de leurs documents attire vers leurs sites une nouvelle clientèle au pouvoir d'achat non négligeable.

Date(s) / périodicité

Vous pouvez déposer votre candidature à tout moment auprès de votre C.D.T.
Visites des évaluateurs, réunions de l'instance régionale de labellisation puis de la commission nationale plusieurs fois dans l'année, en fonction du nombre de dossiers.

Coût

Se renseigner auprès du C.D.T.

Mode d'emploi

La demande de labellisation peut être faite à tout moment auprès du C.D.T. Son examen débute par une auto-évaluation de l'entreprise candidate à l'aide de documents qui lui sont adressés, suivie par la visite de deux évaluateurs. Ceux-ci présentent ensuite la candidature à l'instance de validation régionale qui la transmet, en cas d'avis favorable, à la commission nationale qui attribue le label.
Si des réserves sont formulées, des compléments de travaux ou simplement d'information peuvent être demandés aux candidats.

Vos interlocuteurs

Renseignements d'ordre général sur le label :

- A la Délégation régionale au tourisme
Apolline Lodi
Tél. 03 80 42 84 05
DRT-Bourgogne@tourisme.gouv.fr

- Au C.R.T.
Hannelore Durix
Tél. 03 80 280 302
h.durix@crt-bourgogne.fr

Renseignements sur les cahiers des charges et demandes de labellisation auprès des C.D.T. :

- En Côte-d'Or :
Céline Fahy
Tél. 03 80 63 69 36
developpement@cdt-cotedor.fr

- Dans la Nièvre :
Pierre-Jean Meyer
Tél. 03 86 23 14 65
pierrejean.meyer@nievre-tourisme.com

- En Saône-et-Loire :
Romain Rigaud
Tél. 03 85 210 227
r.rigaud@cdt71.com

- Dans l'Yonne :
Sabrina Binon
Tél. 03 86 72 13 65
cdt-89@tourisme-yonne.com

Catégorie	Nom du prestataire	Commune	Handicaps
Activité de loisirs	Centre équestre Les chevaux du Grand Bois	Briant (71)	
	Les Canalous (bateau habitable)	Digoin (71)	
	Poste Handipêche	Lézinnes (89)	
	Centre d'accueil de groupes	Matour (71)	
	Morvan Loisirs Découverte	Moulins-Engilbert (58)	
	Centre équestre Basse-Cour Saint-Martin	Sainte-Marie (58)	
	Sentier pédestre de Baulme-la-Roche	Sombernon (21)	
	Poste Handipêche	Tanlay (89)	
	L'îlot Corail (centre aquatique)	Varennes-Vauzelles (58)	

Catégorie	Nom du prestataire	Commune	Handicaps
Camping	Camping Saint-Prix	Bourbon-Lancy (71)	
	Camping Louis Rigoly	Châtillon-sur-Seine (21)	
	Village des meuniers	Dompierre-les-Ormes (71)	
	Camping municipal	Matour (71)	
	Camping La Bruyère à Nolay	Nolay (21)	
	Camping Les Joumiers	Saint-Sauveur (89)	
	Camping municipal de la Cascade	Tonnerre (89)	
	Camping Les Ceriselles	Vincelles (89)	
Cave	Caves de Bailly	Saint-Bris-le-Vineux (89)	
	Caves du Pélérin	Vézelay (89)	
Chalets	Village des chalets du Breuil	Bourbon-Lancy (71)	
	Village des Meuniers	Dompierre-les-Ormes (71)	
	Camping municipal - H.L.L.	Matour (71)	
Ferme-auberge	Ferme-auberge Les Perriaux	Champignelles (89)	
Gîte	Gîte de M. et Mme Cléaud	Auxy (71)	
	Gîte «La Cha'Mad»	Mont-Saint-Vincent (71)	
	Gîte rural Morignat	Oyé (71)	
	SCI La Ferme	Pontoux (71)	
	Rando-gîte de Saint-Martin	Saint-Martin-du-Puy (58)	
	Gîte de M. et Mme Chevrot	Salornay-sur-Guye (71)	
Hébergement groupes	Domaine Sainte-Anne	Messigny-et-Vantoux (21)	
Hôtel	Le Relais du Montagny	Buxy (71)	
	Hôtel Balladins	Charnay-les-Mâcon (71)	
	Le Saint-Odilon	Cluny (71)	
	Hôtel Ibis Dijon Sud	Marsannay-la-Côte (21)	
	Hôtel de Verdun	Nevers (58)	
	Hôtel Loire Mercure	Nevers (58)	
	Logis de France «La Folie»	Nevers (58)	
	Hôtel La Reconce	Poisson (71)	
	Hôtel Les Eaux Vives	Pougues-les-Eaux (58)	
	Hôtel du Nord - Le Saint-Georges	Quarré-les-Tombes (89)	
Hôtel Restaurant	Domaine de Velotte à Brassy	Brassy (58)	
	Hôtel-restaurant de la Poste	Beaune (21)	
	La Côte Saint-Jacques	Joigny (89)	
	Le Moulin de la Coudre	Venoy (89)	
Lieu de visite	Musée du patrimoine du sapeur-pompier	Beaune (21)	
	Musée du Breuil	Bourbon-Lancy (71)	
	Ferme de Chanlecy	Champlecy (71)	
	Institut du Charolais	Charolles (71)	
	Poterie Marie Miler	Chevagny-sur-Guye (71)	
	Galerie européenne de la Fôret et du Bois	Dompierre-les-Ormes (71)	
	Musée de la Civilisation celtique Bibracte	Glux-en-Glenne (58)	
	Musée Ampélopsis	Massingy (21)	
	Maison du patrimoine (musée)	Matour (71)	
	Musée charolais du Machinisme agricole	Neuvy-Grandchamp (71)	
	Ferme Fruirouge	Nuits-Saint-Georges (21)	
	Le Cassissium	Nuits-Saint-Georges (21)	
	Musée Paul Charnoz	Paray-le-Monial (71)	
	Le Péché Gourmand	Perrecy-les-Forges (71)	
	Atelier de poterie La Luciole	Pierreclos (71)	
	Atelier cuir Joëlle Sampaix	Saint-Julien-de-Civry (71)	
	Abbaye Sainte-Marie de la Pierre-qui-Vire	Saint-Léger-Vauban (89)	
	Atelier Sculpteur G'Ko	Uchizy (71)	
Meublé	Studio	Treigny (89)	
OT	Office de tourisme	Auxerre (89)	
	Office de tourisme (pl. de la Halle)	Beaune (21)	
	Office de tourisme (Porte Marie de Bgne)	Beaune (21)	
	Office de tourisme cantonal	Chauffailles (71)	
	Office de tourisme	Dijon (21)	
	Office de tourisme	Mâcon (71)	
	Office de tourisme	Montbard (21)	
	Office de tourisme	Nevers (58)	
Résidence de tourisme	Domaine du Grand Bois	Gimouille (58)	
Restaurant	Restaurant Le Poisson d'Or	Mâcon (71)	
	Restaurant de la Poste	Poisson (71)	
	Auberge de l'Atre	Quarré-les-Tombes (89)	
	Restaurant Le Rempart	Tournus (71)	
	Restaurant L'Hydromel	Venarey-les-Laumes (21)	
Salle des fêtes	C.A.R.T.	Matour (71)	

Vous voulez être affilié au dispositif des Chèques-Vacances...

Vous voulez être référencé comme prestataire acceptant le Chèque-Vacances en règlement de vos prestations. Ce titre de paiement pré-payé et sécurisé, sous forme de coupures de 10 et 20 €, permet aux clients de régler de très nombreuses prestations de tourisme et de loisirs : voyages/transport, hébergement, activités culturelles et sportives, parcs d'attractions et animaliers, restauration...

Public concerné

Tous les professionnels du tourisme, des loisirs et de la culture : hébergeurs (hôteliers, gestionnaires de campings, propriétaires de gîtes ruraux etde chambres d'hôtes,...) et restaurateurs, transporteurs, prestataires de loisirs touristiques,...

Contenu

En tant que professionnel du tourisme et des loisirs, il vous suffit de signer une convention avec l'A.N.C.V. Vous pouvez alors accepter les Chèques-Vacances et obtenir le remboursement de la valeur des chèques. L'A.N.C.V. met à votre disposition toute une gamme de moyens de promotion (guide papier, site Internet et guide en ligne, lettre d'information, régie publicitaire,...).
Le Chèque-Vacances est déjà accepté par 135 000 points d'accueil en France métropolitaine et dans les DOM-TOM. Les professionnels du tourisme et des loisirs conventionnés ont la possibilité de réserver des avantages et réductions aux plus de 6 millions de porteurs de Chèques-Vacances. Ce mode de paiement, distribué par l'intermédiaire des entreprises, des comités d'entreprises des collectivités locales ou de la fonction publique, est en plein essor.
Il est valable deux ans en plus de son année d'émission : un Chèque-Vacances émis en 2005 est valable jusqu'au 31 décembre 2007.

Date(s) / périodicité

La convention Chèque-Vacances est valable cinq ans et renouvelable.

Coût

Une commission de 1 % pour frais de gestion est retenue sur la valeur des Chèques-Vacances présentés avec un minimum de 2 € pour toute demande de remboursement inférieure à 200 €.

Mode d'emploi

Pour faire votre demande de remboursement, vous adressez les Chèques-Vacances, avec un bordereau de remise personnalisé dûment rempli, au centre de traitement de l'A.N.C.V. Ce remboursement est effectué par virement bancaire dans un délai de 21 jours maximum après réception. Vous recevrez un avis de contrôle pour vous prévenir de la date et du montant du remboursement, ainsi qu'un nouveau bordereau.

Votre contact

Pour demander votre formulaire de convention et obtenir des informations complémentaires, appelez-le 0 825 844 344 (0,15 € / minute) ou remplissez le formulaire en ligne sur le site www.ancv.com. Ensuite vous adressez la convention remplie et signée, obligatoirement accompagnée de pièces officielles liées à votre activité, à l'A.N.C.V. Si votre dossier est accepté, vous recevez la confirmation de votre conventionnement par un courrier incluant :
- Le double de votre convention.
- Des bordereaux de remise personnalisés vous permettant de retourner vos Chèques-Vacances à l'A.N.C.V. pour remboursement.
- Des auto-collants pour afficher votre appartenance au réseau Chèque-Vacances sur votre lieu d'accueil.
- Quelques conseils pratiques pour vous aider à tirer le meilleur parti du Chèque-Vacances.

Le Chèque-Vacances et vos salariés

Le Chèque-Vacances est accessible dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Aujourd'hui, petites et grandes entreprises participent au bien-être de leurs collaborateurs tout en allégeant leurs charges.
Les modalités d'adhésion des entreprises figurent dans la rubrique « clients » du site www.ancv.com.

Vous voulez proposer des séjours à la Bourse Solidarité Vacances...

La Bourse Solidarité Vacances (B.S.V.), créée en 1999 à l'initiative du Secrétariat d'Etat au Tourisme, a pour mission de mettre en oeuvre l'égal accès aux vacances pour tous. Ce Groupement d'Intérêt Public, placé sous la tutelle du Ministère délégué au Tourisme, associe l'Etat, des collectivités locales et territoriales, des professionnels du tourisme publics et privés et des associations humanitaires.
Le principe de solidarité réside dans la mise à disposition, à un coût très marginal, d'offres de séjour de vacances et de loisirs à des familles défavorisées. La France, première destination touristique au monde, compte en effet cinq à six millions de personnes qui ne partent pas en vacances.

Bourse Solidarité Vacances

Public concerné
Tous les professionnels du tourisme commercialisant des séjours avec hébergement.

Contenu
Les professionnels du tourisme privé, social et associatif mettent à disposition de B.S.V., toute l'année et à un coût très marginal, des séjours de vacances d'une semaine (en maison familiale, en village de vacances, en hôtel résidentiel ou résidence de tourisme, en gîte, en mobil home,...).
Ils garantissent des vacances de qualité « comme tout le monde et avec tout le monde », dans un principe de mixité et de brassage social (jamais plus de une à trois familles par site sur une même période).
Les partenaires sociaux inscrivent les personnes concernées, les aident à préparer un projet de vacances, assurent le suivi des familles jusqu'à leur départ et après leur retour.
L'équipe de B.S.V. a pour mission, en étant l'interlocuteur de chacun, de mettre en œuvre le dispositif et de lui donner fiabilité et sécurité.
Les séjours, en pension complète, demi-pension ou en hébergement simple, bénéficient des financements accordés par les partenaires de B.S.V. : le ministère délégué au Tourisme, les Ministères chargés des Affaires sociales et de la Jeunesse, l'A.N.C.V., des collectivités locales et territoriales. La S.N.C.F. et Air France soutiennent le dispositif par une offre tarifaire adaptée.

BSV distingue quatre grandes familles d'offres :
Offres familles :
Les « offres familles » s'adressent aux familles avec enfants scolarisés, prioritaires pendant toutes les vacances scolaires.
Offres jeunes :
Les « offres jeunes » s'adressent aux jeunes qui partent sans leur famille. De manière générale (excepté pour les colonies), B.S.V. propose au public jeune de partir hors vacances scolaires.
Offres seniors :
Les « offres seniors » s'adressent aux personnes sans enfants scolarisés, qui peuvent donc partir hors vacances scolaires.
Offres personnes handicapées :
B.S.V. propose des offres adaptées suivant les handicaps.

Date(s) / périodicité
Offres à proposer pour la saison 2006.

Coût
Variable selon les prestations proposées.

Votre contact
Pour recevoir une documentation complète et connaître les modalités d'adhésion à B.S.V., remplissez le formulaire en ligne sur le site www.bsv-tourisme.fr et retournez-le complété, soit par courriel à l'adresse contact@bsv-tourisme.fr, soit par tél. : 01 41 79 15 80, soit par courrier à l'adresse suivante :
Bourse Solidarité Vacances
Immeuble le Chanzy
18, avenue Winston Churchill
94227 CHARENTON Cedex
ou encore par fax : 01 41 79 15 81.

Vous voulez rejoindre l'UNAT...

Vous représentez une association qui envisage d'adhérer à l'UNAT Bourgogne, représentation de l'Union Nationale de Associations de Tourisme et de Plein Air.
Association créée en 1920 et reconnue d'utilité publique, l'UNAT regroupe aujourd'hui les principaux organismes à but non lucratif et associations de tourisme français.

Public concerné

Associations et organismes à but non lucratif.

Contenu

L'objet de l'UNAT est multiple :
- représenter le secteur du tourisme associatif auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux, avec la volonté d'apporter une contribution active au maintien, voire au développement, d'une politique sociale des vacances et du tourisme,
- être au service et à l'écoute des adhérents en mettant en place des outils (chartes de qualités, aide à la promotion, évaluation statistique et économique, fonds de garantie divers,...),
- s'investir dans les actions sociales en matière de vacances, l'accueil des handicapés et le partenariat avec les syndicats et les comités d'entreprise,
- réaliser des études, diffuser des informations sur le secteur d'activité avec la parution d'un annuaire, d'un mensuel de communication interne Flash UNAT, de rapports, ...

NOM ORGANISME	Nom	Prénom	Fonction	ADRESSE 1	ADRESSE 2
C R I S D	SOREAU	Thierry	Président		1, bd Champollion
Relaisoleil Bourgogne Franche Comté				Centre municipal des associations	2, rue des Corroyeurs
UFCV Côte d'Or	MERIVOT	Jean-Pierre			29, rue Jean Baptiste Baudin
Côte d'Or Tourisme	LAMBERT	Pascale		Hôtel du Département	BP 1601
Vacances et familles	LAPOSTOLLE	André			2, rue des Courroyeurs
Membre d' Honneur	HUTIN	Jacques	Secrétaire		18, rue du champ de tir
V V F de Flée	BIDAUD	Franck			V V F
VTF Messigny	BOCQUET	Didier			Domaine Ste Anne
Espace Côte d'Or 2000	BOYON	Daniel		Le Sacriba	
Maison Familiale Rurale Agencourt	ALEXANDRE	Jean Claude	Vice-Président		4, rue du Lavoir
Membre d' Honneur	DAGAIN	Michel	Trésorier		52, av de l'Egalité
Brionnais Découvertes	PERRET	Eliane		Complexe Sportif	5, boulevard des Prairies
Maison Familiale de Charly	BACHELET	Claudette	Vice-Présidente		Charly
Espace Saint-Exupéry	GAUTHIER	Sylvie			Rue St Exupéry
Maison Familiale Rurale La Clayette	DESCHAMPS	Michèle			Allée Faustin Potain
Association Yonne et Tourisme	NASTORG	Bénédicte			1-2, quai de la République
FOCEPY	LEUTHREAU	Michel	Vice-Président		62 bis, rue Guynemer
La vallée de l'Yonne	SONZONI	Bernard			1, rue de l'Orme
Gîte Clair Les Anémones	BOSTYN	Marie Thérèse			V V F

- promouvoir et soutenir le tourisme solidaire.

L'UNAT Bourgogne intervient à quatre niveaux principaux :
- représenter le tourisme associatif bourguignon auprès des pouvoirs publics et des partenaires professionnels pour favoriser une meilleure reconnaissance du secteur et faire valoir le poids économique des associations de tourisme ;
- assurer la promotion des produits et des services de ses adhérents en éditant des outils de communication adaptés ;
- poursuivre un objectif social et favoriser l'accès aux vacances du plus grand nombre ;
- être un relais d'informations et de rencontres pour l'ensemble de ses membres.

Pour l'année 2006, l'UNAT Bourgogne a défini des orientations et s'est fixé des missions autour de la reconnaissance et du développement du « tourisme pour tous » en Bourgogne :
- accompagner la thématique régionale « Bourgogne pour tous » dans le cadre du Schéma régional de développement du tourisme ;
- renforcer les relations avec les collectivités publiques et les partenaires notamment en matière de représentation et de valorisation du poids touristique du réseau ;
- promouvoir les activités et les services des membres à travers la mise en oeuvre de supports de communication et de promotion (site internet de l'UNAT Bourgogne et des membres, annuaire, etc.)
- rencontrer les membres in situ dans le cadre de visites de charte ;
- animer le réseau régional en proposant des rencontres de formation, des moments d'échange sur le développement de nos associations, des outils d'appartenance, etc. ;
- informer les membres et nos partenaires de la vie et des actions de notre réseau ainsi que de ses membres.

Date(s) / périodicité
Adhésion annuelle.

Coût
Cotisation annuelle à partir de 150 €.

Mode d'emploi
Vous représentez une association qui envisage d'adhérer à l'UNAT Bourgogne. Nous nous ferons un plaisir de vous présenter nos actions et notre fonctionnement. Nous vous invitons à prendre contact avec l'UNAT à Dijon au 03 80 72 95 20.

Votre contact
Thierry Soreau - Président
Tél. 03 80 72 95 20
bourgogne@unat.asso.fr
www.unat-bourgogne.asso.fr

CP	VILLE	TEL	FAX	E MAIL	Site internet
21000	DIJON	03 80 72 95 20	03 80 70 00 61	thierry.soreau@club-internet.fr	www.auberge-cri-auberge.com
21000	DIJON	03 80 41 73 77	03 80 66 23 71	relaisoleilbourgognefranchecomte@hotmail.fr	
21000	DIJON	03 80 66 23 71			www.ufcv.asso.fr
21035	DIJON Cedex	03 80 63 69 49	03 80 49 90 97	administration@cdt-cotedor.fr	www.cotedor-tourisme.com
21068	DIJON cedex	03 80 45 89 15	03 80 45 89 15	asso21@vacancesetfamilles.asso.fr	www.vacancesetfamilles.asso.fr
21130	AUXONNE	03 80 37 40 71	03 80 37 40 71	jahutin@wanadoo.fr	
21140	SEMUR EN AUXOIS	03 80 97 12 99	03 80 97 23 97	semur@valvvf.fr	www.val.fr
21380	MESSIGNY ET VANTOUX	03 80 44 92 70	03 80 35 46 40	lacigogne21@wanadoo.fr	
21580	SALIVES	03 80 75 62 28	03 80 75 67 52	labergeriedijon@tiscali.fr	www.la-bergerie.com
21700	AGENCOURT	03 80 61 02 14	03 80 61 31 67	jean-claude.alexandre@mfr.asso.fr	www.mfra.info
21800	CHEVIGNY ST SAUVEUR	03 80 46 65 17		michel.dagain@free.fr	
71110	MARCIGNY	03 85 67 85 48	03 85 67 85 48	briodec@wanadoo.fr	
71250	MAZILLE	03 85 50 80 95	03 85 50 84 27	mfr.mazille@mfr.asso.fr	
71400	AUTUN	03 85 86 58 30	03 85 86 58 32	sgauthier.fajt@wanadoo.fr	
71800	LA CLAYETTE	03.85.28.07.07	03 85 26 84 13	mfr.la-clayette@mfr.asso.fr	
89000	AUXERRE	03 86 72 92 00	03 86 72 92 09	direction@tourisme-yonne.com	www.tourisme-yonne.com
89015	AUXERRE Cedex	03 86 51 86 00	03.86.51.86.10	focepy-vacances@wanadoo.fr	
89500	ARMEAU	03 86 87 30 19	03 86 96 51 70	webmaster.valleedelyonne@wanadoo.fr	http://perso.wanadoo.fr/mfvallee.delyonne
89660	CHATEL CENSOIR	03 86 81 02 42	03 86 81 06 76	marie-therese.bostyn@vvf-vacances.fr	

Aider les Bourguignons à découvrir la Bourgogne : TOP-Départ et TOP-Accueil

Depuis 2004, en partenariat avec quatre villes, le C.R.T. encourage la découverte de la Bourgogne par les jeunes Bourguignons. En 2006, avec la mise en œuvre du nouveau Schéma régional de développement du tourisme, cette démarche va prendre un nouvel essor au travers des opérations TOP-Départ et TOP-Accueil.

2005 : Echos d'une découverte réussie

Dijon

photo : Alain Doire C.R.T.

Avallon

« Un grand merci au C.R.T. pour avoir permis à 45 petits élèves de CM1 et de CM2 de l'école élémentaire des Chaumes à Avallon de découvrir les essais de ce grand événement qu'est le Grand Prix de Formule 1 de Magny-Cours.
Je tiens également à remercier le maire Jean-Yves Caullet et son équipe pour avoir relayé votre action et organisé cette journée du vendredi 1er juillet 2005 qui restera inoubliable, car exceptionnelle non seulement pour les élèves, mais aussi pour les parents qui m'ont exprimé leur satisfaction. »

Le Directeur de l'école,
Pascal Massé

Montceau-les-Mines

« Cette journée a été riche en découvertes multiples puisque les jeunes présents n'avaient jamais assisté aux essais libres d'un Grand Prix, excepté à travers le petit écran. Pour les jeunes du bassin minier qui participent aux activités mises en place par le service Jeunesse de la ville de Montceau-les-Mines, c'est une ouverture formidable qui répond parfaitement aux orientations données par le député-maire, Didier Mathus. »

Fabrice Gras,
Responsable du Service Jeunesse de Montceau

Lormes

« Pour les jeunes de Lormes et du canton, vivant dans un milieu rural, la découverte du circuit de Magny-Cours en pleine fièvre des essais du Grand Prix de Formule 1 fut une journée vraiment exceptionnelle. Je suis très heureux qu'ils aient pu ainsi se rendre compte que la Nièvre est une terre de performance. Un grand merci au C.R.T. de l'avoir permis ! »

Fabien Bazin
Maire de Lormes
Conseiller général

Vous voulez faire profiter les enfants de votre commune d'un TOP-Départ...

Public concerné
Les communes et communautés de communes.

Contenu
Les TOP-Départs permettent à des groupes de jeunes Bourguignons (participants aux activités des centres socioculturels ou de loisirs, classes des écoles et des collèges,...) de bénéficier de sorties d'une journée exceptionnelle vers l'une des destinations qui « font » le tourisme bourguignon.

Date(s) / périodicité
Plusieurs départs ponctuels en saison, à définir en fonction de la disponibilité des enfants et des équipements et en tenant compte, le cas échéant, du calendrier des manifestations.

Coût
Les collectivités recrutent les enfants à travers les structures locales (école, centre socioculturel ou de loisirs,...). Elles doivent mettre à disposition un nombre suffisant d'accompagnateurs et fournir les pique-niques pour les participants. Le transport des enfants est pris en charge par le C.R.T. Les animations sont offertes par les sites volontaires et le C.R.T.

Mode d'emploi
La candidature pour un TOP-Départ peut être posée à tout moment – mais toujours suffisamment longtemps à l'avance pour garantir une bonne organisation de la sortie – au C.R.T.

Vous souhaitez faire partie des sites TOP-Accueil...

Public concerné
Les sites de visite et équipements de loisirs, culturels ou naturels, intéressant un public jeune qui se sentent solidaires et s'engagent pour les vacances pour tous : centre d'interprétation ou musée thématique, parcours découverte, véloroute ou voie verte,...
à l'instar du circuit de Magny-Cours qui a ouvert ses portes lors des essais des Grand Prix de France de Formule 1 en 2004 et 2005

Contenu
Les TOP-Accueils offrent aux enfants participant aux TOP-Départs une journée de découvertes en Bourgogne. Les gestionnaires publics ou privés d'équipements touristiques accordent aux participants la gratuité des entrées et mettent à leur disposition, en lien avec d'autres partenaires si nécessaire, un endroit abrité pour prendre leurs pique-niques en toute sécurité.

Date(s) / périodicité
Plusieurs départs ponctuels en saison, à définir en fonction de la disponibilité des enfants et des équipements ou du calendrier des manifestations.

Coût
La prise en charge du tarif d'entrée pour un groupe d'une cinquantaine de jeunes (un autocar), est partagée entre le prestataire et le C.R.T.

Mode d'emploi
Les responsables de sites souhaitant accueillir un ou plusieurs groupes de jeunes dans le cadre d'un TOP-Accueil se signalent au C.R.T. en précisant les conditions et d'éventuelles contraintes (dates possibles,...).

Votre interlocutrice au C.R.T.

Hannelore Durix
Tél. 03 80 280 302
h.durix@crt-bourgogne.fr

Vous souhaitez créer un produit malin incluant l'aller-retour...

...Paris-Dijon en TER à 15 euros

Depuis l'automne 2005, le Conseil régional de Bourgogne et la S.N.C.F. ont mis en place une offre particulièrement séduisante d'aller-retour Paris-Dijon en train TER à 15 Euros. Pour la saison 2006, la gamme des produits proposés à partir de ce tarif exceptionnel se bâtit et vous pouvez encore la rejoindre.

Public concerné

- Tous les prestataires pouvant proposer un produit-séjour complet, sur un week-end ou sur une semaine entière, incluant cette formule de l'aller-retour à 15 Euros.
- Tous les Bourguignons désireux d'inviter leurs copains, amis et parents au départ de Paris.

Contenu

Le tarif préférentiel de 15 € est valable pour un départ de Paris le samedi à 15 h 57 avec une arrivée à Dijon à 19 h 08 et pour un retour le dimanche en partant de Dijon à 20 h 50 et en arrivant à Paris à 23 h 37. Ce retour peut s'effectuer le lendemain de l'arrivée ou le dimanche suivant.

Cette offre intéresse tous les Bourguignons qui souhaitent faire découvrir leur région à leurs copains, amis et parents habitant Paris en les invitant à passer un week-end ou une semaine chez eux.

Mais cette offre de « transport sec » peut être complétée pour devenir un véritable produit de séjour à Dijon ou en Bourgogne, avec ou sans hébergement.
- Le Centre de Rencontres Internationales et de Séjours de Dijon propose ainsi à partir de 114,50 € un séjour du samedi au dimanche du week-end suivant en offrant la 8e nuit sur place aux utilisateurs du billet préférentiel (informations au 03 80 72 95 20 et sur www.auberge-cri-dijon.com).
- L'Office de tourisme de Dijon offre une réduction de 50 % sur chacune des trois formules de son City Pass (mis en place à partir de janvier 2006) comportant de nombreuses gratuités et réductions pour une durée de 24, 48 ou 72 heures selon la formule choisie.

L'ensemble des deux produits permet de passer une semaine entière de découvertes variées à Dijon pour moins de 150 € par personne, hébergement avec petit déjeuner et voyage aller-retour compris.
D'autres produits, notamment à l'intention d'un public jeune, sont en cours d'élaboration.

Date(s) / périodicité

Tarification S.N.C.F. permanente avec un rythme hebdomadaire.

Coût

- Tarif TER : 15 € pour le transport,
- Produit CRISD : de 114,50 € (par personne en chambre de 4) à 294 € (2 personnes en chambre double) pour l'hébergement,
- Pass Dijon : 5 à 10 €.

Mode d'emploi

Le tarif préférentiel S.N.C.F. s'applique uniquement aux billets achetés en gare de Paris-Lyon et de Paris-Bercy

Votre interlocutrice au C.R.T.

Hannelore Durix
Tél. 03 80 280 302
h.durix@crt-bourgogne.fr

Vous avez bien entendu !
L'aller-retour Paris-Dijon en train TER* pour 15 €
A ce prix là, ça ne vaut pas le coup de se priver d'une semaine
en Bourgogne !
Bourgogne Conseil régional
SNCF
ter Bourgogne
TER. POUR ÊTRE BIEN, BOUGEZ MIEUX

Les Quatre Saisons - Bulletin bisannuel du Comité régional du Tourisme de Bourgogne - Conseil régional - BP 1602 - 21035 Dijon cedex
tél. 03 80 280 280 - fax 03 80 280 300 - e-mail : documentation@crt-bourgogne.fr - www.bourgogne-tourisme-pro.com
Directeur de la Publication : Jean-Louis Laville - Rédaction : Hannelore Durix - Dépot légal : 1er trimestre 2006
Conception graphique et réalisation : temps réel, Dijon - Impression : Imprimerie Chirat, Saint-Just-la-Pendue